

Du beurre pour les épinards

Les aides financières publiques

Une fois sa tirelire vidée et la famille sollicitée, c'est vers son banquier que se tourne le créateur d'entreprise pour réunir les fonds nécessaires au lancement de son activité. Un investissement qu'il est possible de compléter avec des aides financières publiques.

FABRICE BARBIAN

Certaines aides étatiques ont pour but d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises. Accordées sous conditions, elles peuvent prendre la forme de prêts, de subventions, de bonifications d'intérêt ou bien encore de caution, à l'image de ce que fait la Mutualité d'aide aux artisans. La SNCI (Société nationale de crédit et d'investissement), via la CD-PME, peut accorder, par exemple, un prêt au démarrage d'un maximum de 250.000 euros (taux d'intérêt actuel: 5,25% par an) dès lors que le demandeur contribue au financement du projet par des fonds propres à hauteur de 15% de la base éligible.



Photo: Alain Rischard

Les Chambres sont les premiers interlocuteurs du créateur d'entreprise

Carnet d'adresses

ADEM
www.adem.public.lu

Business Initiative, Parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3 Go
www.123go-networking.org

Chambre de commerce
www.cc.lu

Chambre des métiers
www.cdm.lu

Confédération luxembourgeoise du commerce
www.clc.lu

Eurefi (capital risque)
www.eurefi.eu

Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil)
www.fedil.lu

Guichet Unique PME
www.guichetunique.lu

Guide transfrontalier de la création d'entreprise
www.leguichet.org

Jeune Chambre économique
www.icluxembourg.com

RESPONSABLES

Le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement accorde, quant à lui, des aides à l'investissement aux PME et Petites entreprises (PE) sous forme de subvention ou d'une bonification d'intérêt de 7,5 à 15% (pour PE) des dépenses liées à des immobilisations corporelles ou incorporelles. L'aide peut être bonifiée de

10% pour un premier établissement.

A ces aides visant à favoriser le lancement d'une nouvelle entreprise, s'ajoute toute une palette d'aides plus spécifiques qui visent à accompagner les sociétés innovantes ou engagées dans des démarches responsables. Le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement subventionne ainsi les investissements effectués en fa-

veur de la protection de l'environnement, tandis que l'Administration de l'emploi (ADEM) prend à sa charge les indemnités de stage lorsque l'entreprise donne sa chance à un chômeur âgé ou de longue durée.

Dans le même registre, l'ADEM accompagne également les chômeurs qui créent ou reprennent une entreprise avec une aide qui correspond au montant capitalisé des in-

demnités de chômage complet auxquelles le demandeur aurait eu droit lors des six premiers mois qui suivent la prise de l'activité.

COURAGE...

Parallèlement à ces aides étatiques s'inscrivant dans la durée, le créateur peut tenter de décrocher des primes accordées dans le cadre de concours et autres manifestations visant à encourager l'esprit d'entreprise.

Le réseau 1,2,3 GO récompense de 1.000 à 10.000 euros, les meilleurs plans d'affaires, et la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg (JCEL) les jeunes dirigeants jugés les plus performants.

Pour bénéficier des aides étatiques qui visent à compléter le plan de financement, il va falloir être patient. Faute de guichet unique, il n'est pas facile de s'y retrouver et de s'assurer que l'on répond bien aux critères d'obtention. Démarches d'autant plus fastidieuses que, lors du lancement de l'entreprise, le créateur est sur tous les fronts. C'est un réel... investissement.

**Pour plus de détails, voir www.entreprises.public.lu*

Les chambres à accoucher

Des partenaires et des outils

Afin de bien mener un projet d'entreprise, il est nécessaire de mûrir soigneusement sa réflexion avec des experts et de se doter d'outils, notamment un plan d'affaires.

FABRICE BARBIAN

Pour mettre toutes les chances de son côté, il convient de prendre contact avec des professionnels du conseil aux

entreprises. Les principaux interlocuteurs sont la Chambre des métiers pour une activité liée à l'artisanat et la Chambre de commerce pour le commerce. Elles ne se contentent pas d'être des mines d'information. Elles proposent également de l'accompagnement personnalisé, de la mise en forme de l'idée au montage du projet.

Ce partenariat va notamment permettre d'opter pour la forme juridique idoine mais aussi et surtout d'affiner le plan d'affaires. Incontourna-

ble, ce dernier a pour objet de préciser les multiples facettes du projet, tant sur le plan humain que technique ou financier. Il permet d'appréhender toutes les questions. Prospectif, concis et cohérent, il participe à l'affinage de la stratégie de l'entreprise lors de son lancement.

Il convient de soigner le plan d'affaires en le chiffrant car, à ce stade de la création d'entreprise, c'est le seul document dont dispose le créateur pour convaincre des partenaires financiers.

www.jcluxembourg.com

Luxembourg Business Angel Network (LBAN)
www.lban.lu

Luxinnovation
www.luxinnovation.lu

Ministère des Classes moyennes
www.mcm.public.lu

Ministère de l'Economie
www.eco.public.lu

Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants
www.cc.lu/mcac.htm

Office du Ducroire (pour exportations)
www.ducroire.lu

Plateforme Business Plan Toolbox
www.businessplan.lu

Registre de commerce et des sociétés
www.rcls.lu

Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)
www.snci.lu
Technoport- CRP Henri Tudor
www.technoport.lu

Université du Luxembourg
www.uni.lu/